L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par P. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 97. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI, 11 FEVRIER 1828. Vol. I.

Conditions—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, au prix de $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne huit jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque [illegible]

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent faire un abonnement à l'année : les [illegible] de $40 à 80, y compris [illegible] quantité d'avis.

[illegible] à la croisée St. Charles, [illegible] Morel Gérardmd.

[illegible] St. Jean-Baptiste, chez le [illegible] Le Blanc,

[illegible] chez P. Boze, imprimeur.

[illegible] à Mr. Dubourg, [illegible]

Europe.

POUR NEW-YORK.

Le navire neuf UNION, capitaine Thomas [illegible] maintenant pour prendre chargement, [illegible] et en prendra aussi [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser [illegible]

BOWERS, OSBORN & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire CONCORDIA, capitaine G. [illegible] maintenant à prendre charge à la [illegible] pouvant recevoir 500 balles ou l'équivalent, [illegible] incessamment. S'adresser a

JOHN MINTURN, rue du Canal

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, BRENT, capitaine [illegible] pour fret ou passage, s'adresser

STETSON & AVERY,

No. 16 rue Bienville.

POUR PHILADELPHIE.

Le paquebot OREGON, capitaine [illegible] sera prêt à recevoir sa cargaison [illegible] jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou a

WHITALL, JAUDON & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire HITTY, capitaine Kitson, maintenant chargé en haut de la [illegible] pourra prendre du coton. Pour les conditions, s'adresser

JOHN FAYSSON.

POUR NEW-YORK.

Le joli brick JULIA, capt. Bailey, est maintenant à prendre charge au haut de [illegible] peut prendre encore 100 boucauds a [illegible] immédiatement—pour le reste, s'adresser à

J. W. ZACHARIE & Co.

POUR NEW YORK.

Le premier classe PERUVIAN, [illegible] en cuivre, capitaine [illegible] maintenant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-a-vis la rue St. [illegible]

OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le brick FRANKLIN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Simmons, ayant sa cargaison engagée et partie, [illegible] pour fret ou passage, s'adresser à

STETSON & AVERY,

No. 60 rue Bienville.

POUR NEW-YORK,

Nouvelle Ligne de paquebots pour réguliers de la Nouvelle-Orléans les 5 et 22 [illegible] mois, comme suit :

[illegible] KENTUCKY, capitaine Rathbone.

[illegible] ALMA, capitaine [illegible]

[illegible] capt. Waterman.

[illegible] Fowlers.

[illegible] Price.

[illegible] constituée dans les navires.

[illegible] départ de New-York, est [illegible] chaque mois.

Foster & Hutchins.

[illegible] capitaine [illegible] pouvant partir de suite [illegible] nombre de passagers. L'Agent de la première classe, [illegible] cuivre, ayant des bons [illegible] pourrait prendre du fret, [illegible] pour cet effet. S'adresser au [illegible] bord, vis-a-vis la maison blanche [illegible]

[illegible] SAML. P. MORGAN & Co.

[illegible] décembre.

CIDRE de New-Jersey.—50 barils de Cidre, venant d'arriver et à vendre par

18 dec. J. SQUIER & Co.

SUCRE.—Les soussignés offrent à vendre, 100 boucauds Sucre, première qualité sur une habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à

18 Déc. JOHN HAGAN & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le beau brick anglais de première classe FRANCES WATSON, capt. [illegible], ayant partie de son chargement engagé, sera bientôt expédié. Pour fret du reste, ou passage, ayant des commodes arrangemens superbes, s'adresser à

[illegible] ANDREW LOCKHART et Co.

POUR LIVERPOOL ou le HAVRE.

Le beau navire fin voilier MERIDIAN, (de 1ère classe) capitaine Wm. Adams, du port de 1300 balles de coton, est prêt à prendre chargement pour ladite ports. S'adresser au capt. a bord ou

7 déc. JULES LE BLANC, No. 102 rue Royale.

POUR LIVERPOOL.

Le beau navire fin voilier EDWARD OWNES, capitaine Purdy, sera prêt à prendre charge sous peu de jours, ayant une partie considérable engagée et partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou à

JOHN HAGAN & Co.

17 Décembre.

POUR LIVERPOOL.

Le brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, A. L LUNAR, capt. Putnam, ayant une partie de sa cargaison à bord, partira, le temps le permet, Mercredi prochain. Pour fret du 150 à 200 balles de coton, s'adresser au capitaine à bord, premier rang en dessous du marché, ou à

[illegible] BOWERS, OSBORN & Co.

A FRETER.

(Pour quelques mois au port des Antilles.)

Le bel brick la CATHERINE, capitaine Pamel, du port de 170 tonneaux, ayant été complètement réparé à neuf à Hambourg, [illegible] Septembre dernier; il est doublé à neuf et [illegible] et chevillé en cuivre. S'adresser à

15 janv. GOTTSCHALK & REIMERS.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE, *Plaquemine et les Eaux intermédiaires.*

Le beau Bateau-à-Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine D. Edgerton, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis a midi. Il a de très beaux arrangemens pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a

19 Déc. JAMES ARNOLD.

POUR BAYOU SARAH, PORTE-COUPEE, *et tous les Eaux intermédiaires.*

Le bateau a vapeur RED-RIVER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages réguliérement de la Nile. [illegible] pour les Eaux ci-dessus, et partira tous les Mardis a 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis a 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a

17 déc. L. MILLAUDON.

POUR NATCHEZ.

Et tous les Eaux intermédiaires

Le bateau a vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira dorénavant tous les 1er. 10 et 20 de chaque mois ; et des Natchez tous les 5, 15 et 25, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser a bord.

[illegible] déc.

POUR LA MOBILE.

Le bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Rogers, portant la malle des Etats-Unis, partira [illegible] tous les Mardis et Vendredis. Le frêt [illegible] qui descendra le Mississippi le départ [illegible] fret ou passage, s'adresser à bord [illegible] HUNT, [illegible] Au Bureau [illegible]

POUR LE BAYOU SARAH,

Baton-Rouge, et les ports intermédiaires,

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur COLUMBIA, part régulièrement d'ici pour le Bayou Sarah, tous les Dimanches matin à 10 heures, et du Bayou Sarah tous les Mercredis à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. ou à

John Hagan & Co.

1er septembre rue du Canal

POUR LE BAYOU SARAH,

Lafourche-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemine, et les autres débarquements;

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à six heures du matin, pour le Bayou Sarah, et il repart tous les Dimanches à six heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

4 sept *Joseph T. Bonifac,*

PAROISSE DE JEFFERSON.

COUR DES PREUVES.—Le Jeudi 17 Janvier prochain seront exposés en vente à la maison de cour de la paroisse de Jefferson, a midi précis, les esclaves ci-dessous appartenant à la succession de feu Sophie [illegible] 1. d. c. l. [illegible] François Dauphin, 1. d. c. l.—Noël, nègre d'environ 30 ans, charpentier passable et actif. Cécile, négresse d'environ 26 ans, avec ses deux enfans. Félicité âgée d'un ans, et Marie enfant de huit mois. Ladite Cécile est assez bonne blanchisseuse.

Conditions de la vente : Un et deux ans de crédit à partir du jour de la vente, en billets endossés [illegible] satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

Paroisse Jefferson, 17 Décembre 1827

18 déc J. M. HARANG, Juge.

70 BOUCAUTS DE SUCRE sont attendus à la levée cette après midi ou demain, et seront vendus à des prix raisonnables, pour du comptant S'adresser de suite, rue de Chartres No. 95, près la rue de Conti. 3 déc

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

MR. RENOU Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de *Bains Pneumatiques* de la rue St.-Anne, N°. 122, dans la rue du Quartier, N°. 156, au coin de la rue de Bourgogne, maison occupée dernièrement par M. le Dr. Fortunato.

On sait généralement combien les bains de vapeurs sulfureuses et émollientes sont efficaces dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales, les paralysies et autres affections graves ; il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Renou a profité de ce déplacement pour faire considérer de nouveaux appareils et pour faire disparaître toutes les causes de reproches qu'on était peut-être en droit de faire à l'ancien établissement. Entr'autres changemens, la boîte fumigatoire pour les blancs est placée dans une pièce de son appartement n'ayant aucun rapport avec l'hôpital des nègres.

Son nouveau local lui permet encore de prendre chez lui les malades qui voudraient devenir ses pensionnaires.

Il a un vaste hôpital pour les nègres, et la position de sa maison, dans un quartier où les habitations sont plus espacées entr'elles que dans aucun autre, là rend parfaitement saine.

Prix de l'abonnement de 12 bains, $ 16 "

" ..... 6 " 9 "

" ..... 1 " 1 50

La journée d'un nègre dans l'hopital est ..... 1 "

Mr. Renou prendra d'ailleurs avec les propriétaires les arrangemens les plus convenables.

Dans les dernières années de sa pratique médicale à Paris, le Dr. Renou, lié de la plus intime amitié avec le Dr. Ducamp, inventeur du procédé le plus efficace pour la guérison des rétentions d'urine, s'était adonné spécialement à leur traitement. Il possède la collection la plus complette des instrumens qui y sont nécessaires. Il a l'honneur d'en faire part aux personnes affectées de cette douloureuse maladie, offrant habitude de leur guérir opérations, l'assurant leur promettant les bienfaits de sa prompte traitement.

A VENDRE par les soussignés, dans leur magasin,

100 caisses blanc de baleine

30 barils farine de bled Sarasin, fraiche

30 frequins beurre

20 barils cidre de New-Ask

50 barils farine fraiche

3 pipes eau-de-vie de Prune

Une caisse violons

Un assortiment de pierres à [illegible]

21 déc *Russell & Bellview.*

600 BOUCAUTS de sucre prêts à être livrés sur diverses habitations, à vendre par

4 dec. *A. & Z. C[illegible]*

500 BOUCAUTS de sucre prêtes à être livrés sur différentes habitations, à vendr par

4 dec. *G. Legendre.*

EN débarquement du brick Comodore Preble, et de la goelette Haïtienne Isabelle, venant de Port-au-Prince.— barils de GINGEMBRE, [illegible] de Cayenne, à vendre par

13 déc. [illegible] & HENRY, [illegible] Dauphine No.

POUR VENDRE.

Une superbe propriété, située dans la paroisse Jefferson, faubourg Lafayette, dans la rue Jefferson, consistant en deux terrains, sur lesquels il y a une écurie de 96 pieds de long sur sol, planché haut et bas, une boulangerie, une maison de chaitre, paite, poulailler &c. 16 terrains situés dans la même rue, dont 12 d'entourés; pour les conditions, s'adresser à

24 déc. URBAIN PLAUCHE.

FOR SALE,

By the Subscriber, NINETY-TWO Hhds, first quality SUGAR.

Dec. 28. P. V. BARBET, No. 37 St. Louis Street.

Reçu par le brick henry, de Marseille et à vendre par le soussigné: Sardines à l'huile; gelées de groseille, sirop de framboise et de groseille, confitures crémonisées en boete, un assortiment de confitures de la Havane, nougat blanc, 40 caisses confitures de gingembre de kanton; trois barils anis vert très frais. Le tout à un prix modéré.

4 déc. *N. Mioton.*

BRANDY, CLARET, &c.—Cognac and Champaigne, Brandy; 370 casks Medoc and Bordaux Claret; different qualities; 25 half dito dito dito dito; 1650 cases dito dito dito, dito; 65 half casks Barsac Wine; 120 boxes dito dito dito; 25 hampers Champaigne Wine; Corks, Annisseed, Vinegar, &c. imported direct and entitled to debenture.

P. E. SORBE,

m-12 118 Royal-st.

FOR SALE, a quantity of superfine Irish potatoes, 10 tons Queenton slates, 18 tons Countess and Duchess slates; received by the Bolivar, from Belfast; apply to

dec 19 CURELL, LESASSIER & KILSHAW

LE Soussigné se charge de tous les ouvrages appartenant à l'Etat de CAROSSIER ; il demeure rue Royale, No. 280, entre les rues de Maine, et St. Philippe, ayant un très-bon [illegible], pour toutes les parties en bois, il entreprendra des répartions de tout genre.

12 Jan R. A. COOKE.

GOLD,

THIRTY Sovereigns, English ; twenty-five Guineas, French ; Spanish and Mexico Doubloons ; New-York Bank Notes, for sale at MALDON'S *Lottery and Exchange Office,* No. 86, Chartres Street.

Wanted—North and South Carolina, Virgina, Georgia and Alabama Notes ; all other kinds of Money out of course, will be purchased at the above office.

N. B.—Schemes and drawings of all Foreign Lotteries can be examined gratis as above. Foreign Prizes will be taken for Tickets in the Catholic Church or Public School Lotteries, to be drawn on the FIFTH and NINTH of next month.

Dec. 17.

EN débarquement du navire le Kentucky, venant de New-York.

50 paniers (marque J. C.) de Champagne blanc mousseux.

Et d'arrivages intérieurs.

370 sacs Café de la Havane.

30 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux.

100 sacs de 1000 bouchons fins.

40 caisses Huile de Vierge de deux damejeannes chaque.

100 barils Vinaigre de cidre fort.

500 sacs Sel de Liverpool.

24 barillets Plomb de chasse patenté.

200 do. Blanc de Céruse broyé à l'huile.

[illegible] Sucre en pain.

[illegible] Tabac à chiques de Cavendish.

Grils pour bateaux à vapeur, Chaudrètes et [illegible]

A. [illegible]

15 janv. SAMUEL P. MORGAN.

CONFITURES, &c.—[illegible] de confitures [illegible] ; 4 do. [illegible] blanc ; à vendre par

Dec 18. A. HODGE, Jr.

SUCRE EN PAIN.—Le soussigné tient constamment un assortiment de sucre en pain et en pilotte raffiné ; [illegible] blanc et brun en boites.

Dec 18. A. HODGE, Jr.

EN déchargement du brick Wm. Howland, 30 boites de vernis copal, nouvellement reçu, a vendre par

18 [illegible] J. R. FIELD, 22 rue de la Douane.

MELASSE.—Les soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre 50 barils de Mélasse.

TANEY & DUPLESSIS.

18 Dec, 36 rue de la Levée.

ON pourrait avoir quelques tonneaux de fret en s'adressant a W. W. CALDWELL.

18 decembre.

BEURRE frais—58 frequins beurre en débarquement du bateau à vapeur Belvidere, et à vendre par

27 nov W. D. JOLLEY, aux Le[illegible]

TABAC &c.—En débarquement du brick Charlotte :

25 barils Tabac de Virginie,

98 boites do. do.

200 cailses savon,

6 pouncons Rum quatrième preuve,

40 douzaines cordes à coton et à laine de Whittemore, numéros assortis ; 25 ballots bredequins et souliers, à vendre par N. MERRITT.

Dec 20. No. 36 rue des Magasins.

HARDES, &c.—Le soussigné vient de recevoir par le Créole & le Delta, pantalons de Russie, vestes en peau, habits de différentes couleurs, et 25 douzaines [illegible], de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Douane, par

Dec 18. Wm. PEORT, Jr.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'ardoises de Queen Ton, 18 do. de [illegible] Comtesse et Duchesse ; reçus par le Bolivar du Belfast, et à vendre par

19 dec CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

A VENDRE par Peter H. Clamageran, et importées par les derniers arrivages de Bordeaux ; vin blanc de Grave en ½ barriques et de très bonne qualité. Vin en cruches Grand Estrée très vieux, et de qualité très supérieure. Idem idem de Château Lafitte, Id. id. de St. Julien. 18 déc

SUCRE A VENDRE.—[illegible] boucauds Bueau 1ère qualité. S'adresser à

F. V. BARBET,

28 déc. No. 37, rue St. Louis

A LOUER—Une *Nourrice* jeune et saine, ayant un enfant d'un mois et demi.

13 novembre

AVIS.—Les souscripteurs à l'association consolidée des cultivateurs de la Louisiane, sont prévenus que le Lundi 25 de Février à 10 heures du matin, il sera procédé à l'élection de sept directeurs, conformément aux dispositions de la 9me. section de la charte. Les votes pour les élections, seront reçues dans l'étude de Mr. de Armas, notaire de l'institution, rue Royale.

J. L. PREVOST,

14 janv. Caissier.

LOTERIE

De l'Eglise Catholique

DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

TROISIEME CLASSE.

AUTORISÉE PAR L'ETAT DE LA LOUISIANE, *au profit de l'Eglise Catholique de Saint Martinville.*

Le Tirage aura positivement lieu le

16 Fevrier 1828.

A LA NOUVELLE ORLEANS.

PROSPECTUS.

1	prix de	$ 6,000	est	6,000
1	"	4,000	"	4,000
1	"	3,000	"	3,000
1	"	2,500	"	2,500
1	"	2,180	"	2,180
1	"	2,000	"	2,000
6	"	500	"	3,000
12	"	300	"	3,600
156	"	60	"	9,360
780	"	8	"	6,240
7,800	"	4	"	31,200
8,760	prix	montant à		$73,080

Pour déterminer les prix, 30 numéros, depuis un jusqu'à trente inclusivement, auront placés dans un vase, le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'iceux : celui billet qui aura les 1er. 2d. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à $6,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :—

No.	1 3	et	2	à 4,000
	2 1	et	3	à . . . . . [illegible]
	2 3	et	1	à . . . . . [illegible]
	3 1	et	2	à . . . . . [illegible]
	3 2	et	1	à . . . . . [illegible]

Les 6 autres billets qui auront 3 des numéros sortis, savoir : les 2e., 3e., et 4e., dans quelqu'ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à [illegible]

Tous les autres billets, au nombre de 12, ayant trois des numéros sortis, dans quelqu'ordre que ce soit, auront droit à [illegible]

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir: 3 et le 4, auront chacun droit à [illegible]

Tous les autres billets au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à [illegible]

Les 7,800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un autre prix, moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Prix des Billets ;

BILLETS, $4—DEMIS, 2—QUARTS 1

J. F. RIBETTY, COMMISSAIRE.

L. POTTIER, ADMINISTRATEUR.

Tous les ordres devront être francs de port et seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. F. RIBETTY, rue de Chartres, N°. 154. 17 janv.—1m.

FRUITS FRAIS—30 caisses Pranes, 50 paillas de Figues 10 [illegible] Noix du Brésil. Reçues par le navire [illegible] et à vendre par P. PAYSON.

4 décembre

EN débarquement des navires [illegible] Grypt, de Liverpool, et à vendre par les soussignés :

Toiles à chemises de 4-4,

Robes de soie avec bordures [illegible]

Velours superfin bleu et noir,

Mouchoirs tomal bleu,

Mouchoirs Madras,

Mousseline de 4-4 et 6-4,

Indiennes et mousseline [illegible]

Courtepointes, etc. [illegible] dont droit de debenture.

KENNEDY [illegible]

15 de[illegible]

A VENDRE

DEUX contre-maîtres [illegible] et aux arithmétiques [illegible] briques de France, et sans [illegible] rie de Ch. Jourdan & [illegible] encore 25 barriques de [illegible] pour de Bordeaux à 8.94.

20 déc. CH. JOUR[illegible]

EN débarquement du [illegible] saint de St. Yago, 20 [illegible] TAC, de première qualité [illegible]

JEA[illegible]

[illegible] offerte à [illegible] gnolle M[illegible] jours, hal[illegible] teaux ; e[illegible] gros se[illegible] suite vers d'u[illegible] carreaux, [illegible] pointe du côté [illegible] également 25 [illegible] à celui [illegible] découvrir l'auteur qui lui [illegible]

4 janvier A. LACOU[illegible] rue de C[illegible]

RUSSIA SACKS—[illegible] 4-4, en débarquement [illegible] à vendre par [illegible]

12 Jan.